

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2015

Convocation du 19 janvier 2015 - Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER

Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL

Excusé : M. Gilles GROS qui donne pouvoir à M. Dominique GROS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 est approuvé par 6 voix POUR et une abstention.

Le maire demande au conseil d'ajouter la décision d'achat de la parcelle de terrain constituant la ZR7 aux Mouilles à l'ordre du jour. Le Conseil accepte par 7 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

MAÎTRISE D'ŒUVRE DU SIDEC :

Le Conseil municipal du 19 décembre 2014 avait demandé un complément d'étude au SIDEC concernant le projet de rénovation de l'appartement de l'étage à la mairie des Coupes. Le projet initialement retenu prévoyait des travaux propres à améliorer l'isolation, à équiper le logement d'une salle de bains, de toilettes, d'un chauffage électrique, à reprendre murs, sols et plafonds, le tout intégrant la surface supplémentaire de l'ancienne salle de mairie. Cette rénovation convenait à une location à l'année qui n'exigeait pas de déneigement. Le modèle retenu reprenait le statut de cet appartement jusque là loué à l'année mais occupé de façon sporadique. L'ensemble de ces travaux comprenant la remise aux normes de l'escalier d'accès est estimé à 67360€HT auxquels il faut ajouter 12000€HT de mise en conformité du rez de chaussée selon les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, soit un total hors maîtrise d'œuvre de 79360€HT.

Sur la demande du Conseil municipal, le SIDEC a été sollicité pour étudier cette rénovation dans une perspective de location permanente au long cours. Cette nouvelle proposition inclut la mise en place d'un chauffage au propane et la construction d'un garage adossé à la façade nord pour un montant de travaux estimé à 85900€HT auquel il faut ajouter 8000€HT pour la mise en accessibilité du rez de chaussée soit un total hors maîtrise d'œuvre de 93900€HT. Dans le premier scénario, la maîtrise d'œuvre du SIDEC est estimée à 6348,80€HT, dans le second à 7512€HT. Le Conseil échange sur ces deux solutions qui représentent chacune un investissement lourd et dont la réalisation amènera la commune à souscrire un emprunt. Les possibilités d'aide à ce projet sont très limitées et le retour sur investissement sera long compte tenu du loyer limité et encadré que la commune pourra fixer. Il faudra ajouter, dans le second scénario, la nécessité de déneiger la voie communale jusqu'à la mairie. La Conseil décide d'approfondir la réflexion sur cette question vers un choix définitif dans des délais qui permettront la mise en location à l'automne 2015. Il décide, par 7 voix POUR, de confier la maîtrise d'œuvre au SIDEC pour un montant de 7512€HT qui sera ajusté au montant final des travaux. Dans un temps où la commune est en recherche d'un personnel pour assurer le secrétariat de mairie, personnel qui devra prendre sa charge fin avril, le Conseil décide, par 7 voix POUR, de demander la Mise à Disposition de Services au SIDEC, à savoir la prise en charge de toutes les tâches administratives liées à ce projet et à sa réalisation pour un montant de 1941€HT.

VOIRIE DEPARTEMENTALE :

Suite au courrier du président du Conseil général du 9 décembre 2014 concernant l'ouverture d'une réflexion sur le patrimoine routier départemental, le Conseil municipal retient le principe d'un échange d'informations et d'une démarche collective avec les communes du massif concernées ou non par une suppression ou un transfert de voirie départementale ainsi que la préparation d'une argumentation précise pour faire valoir la position de la commune sur ce projet. Une réunion sera consacrée particulièrement à cette question.

AIDE AUX VOYAGES SCOLAIRES :

Le Conseil examine la demande de l'établissement de Léo Mellina dont la classe mène un projet de voyage en Allemagne. Conformément aux délibérations précédentes qui ont amené la commune à aider sept projets de voyage de jeunes de Bellecombe, le Conseil municipal décide d'octroyer une aide de 70€ à l'élève Léo Mellina.

PLU :

Le Maire fait le point sur la modification simplifiée du PLU. Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, l'affichage en mairie a été effectif durant un mois et la mention de l'approbation paraîtra dans la Voix du Jura du 29 janvier 2015.

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie de BELLECOMBE aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la sous-préfecture de Saint Claude;

Cette modification sera exécutoire et intégrée au PLU après l'accomplissement des mesures de publicité précitées et d'un dernier avis des services de l'état.

A cette occasion, le Maire rappelle aux élus que le PLU est le document de référence pour tout projet d'urbanisme, de construction et d'aménagement sur le territoire communal et que chaque administré se doit de le respecter. Le document actuel offre de réelles possibilités de construction et d'amélioration du logement et des locaux professionnels. Si, au fil des années, il doit être affiné ou mis à jour, les possibilités de modification existent et les services pourront être à nouveau sollicités.

CHANTIER VC5 :

L'appel d'offres aux entreprises a été diffusé dans le journal Le Progrès le lundi 19 janvier. Les réponses des entreprises pourront être analysées par la commission d'appel d'offres courant février comme prévu.

PROPOSITION DE REPORTAGE DE JURAWEB :

Juraweb propose de réaliser, dans le cadre de sa coopération avec la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude une série de reportages courts sur chacune des communes de la communauté. Il est demandé de prévoir les images et le texte qui constitueront ce reportage. Une réunion prochaine permettra de proposer un canevas à la responsable de cette démarche.

EFFACEMENT DU SUPPORT ERDF DE LA CHARPILLE :

En ce qui concerne le déplacement du support ERDF devant La Charpille, le Maire a pris contact avec le propriétaire, M. Dutraive, et a obtenu son accord pour un enfouissement de l'alimentation électrique de son bâtiment. Les travaux de déplacement du poteau pour l'écartier de l'extrême bord de la route sont en effet aussi coûteux que l'opération d'effacement. Le Conseil municipal décide, par 7 voix POUR, d'accepter le devis d'ERDF pour un montant de 1200,58€TTC. Ces travaux seront réalisés au moment des opérations d'élargissement.

ACHAT DU TERRAIN POUR LA CONSTITUTION DE L'ER7 :

Le maire indique aux élus que le métré et le bornage du terrain pour constituer l'emplacement réservé N°7 des Mouilles sont terminés et que le dossier cadastral est constitué. Le Conseil prend la décision définitive de l'achat de ce terrain à l'indivision Blanc à l'euro symbolique par 7 voix POUR. Le maire est chargé de confier ce dossier à l'étude de Maître Buscoz à Saint Claude.

INFORMATIONS DIVERSES

- Recrutement de la secrétaire de mairie :

Les élus ont déjà rencontré deux candidates au poste dont l'offre est parue dans les annonces du Centre de Gestion. Ils rencontreront les deux autres candidates dans les prochaines semaines.

- Classement de la combe de Bellecombe :

Le maire donne lecture de l'avis négatif qu'il a fait parvenir par courrier à la DREAL de Franche Comté après les conseils municipaux du 1^{er} et du 19 décembre 2014 au sujet du projet de classement de la combe de Bellecombe.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Stéphane Gros demande dans quelle mesure la commune pourrait participer à la Fête du Bleu de Gex organisée le 26 juillet 2015 aux Moussières par le Syndicat du Bleu de Gex présidé par M. Alain Monnet. M. Gros précise que cette aide est également demandée aux communes voisines. Le Conseil s'oriente vers une aide financière de l'ordre de 100€ mise à disposition des organisateurs sous forme de subvention plutôt que vers une participation dédiée à un moment particulier de la manifestation. Les élus demandent à l'organisateur de formuler sa demande pour qu'elle soit examinée lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 17h30

Le Maire,
Bernard FELLMANN